

Barème annuel HT valable du 1/01/2014 au 31/12/2015

BAREMES HT	VADISTE / DISTRIBUTEUR	FOURNISSEUR	MEMBRE ASSOCIE
Cotisation annuelle de base obligatoire (1)			
Cotisation de base (obligatoire)	500 €	75 €	1 500 €
Complément(s) selon le(s) services(s) choisi(s)			
Mission d'audit / appui / conseil	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Utilisation EDI seul	1 500 €	275 €	Sans objet
Utilisation WebEDI (avec ou sans EDI) Volumétrie annuelle incluse (2) Coût / message supplémentaire	2 500 € maxi: 30 000 messages 0,12 € HT/message	325 € maxi: 2 000 messages 0,12 € HT/message	Sans objet
Services associés aux données non structurées (images, ...)	A définir	A définir	Sans objet

Pour les utilisateurs des services EDI et/ou WebEDI la facturation de la première cotisation est établie dès la mise en œuvre de ces services (création des comptes pour le service WebEDI) et est appelée au prorata temporis. (Tout mois commencé est dû dans son intégralité).

En ce qui concerne le WebEDI la volumétrie incluse dans le forfait sera calculée selon la même règle.

La cotisation est appelée en totalité dans les autres cas.

L'arrêt d'utilisation de l'un des services en cours d'année, et ce quel qu'en soit le motif, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement partiel des cotisations versées.

(1) En reconnaissance de l'implication particulière de certains adhérents à la promotion de notre association une remise de 10% sur la cotisation de base est accordée à ceux qui apportent au moins un nouvel adhérent au cours de l'année.

(2) La volumétrie est comptabilisée selon la règle:

- messages de type "envoi de commande" à la charge du VADiste,
- autres messages ("relance", "réponse à la commande", "avis d'expédition") à la charge du Fournisseur.

La volumétrie de messages non consommée sur la période n'est pas reportable l'année suivante.